

Président : MEUNIER Fabrice

Présents :

Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Dominique CHAVINIER, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Madame Annie JOUVE, Monsieur Jérôme PICARD, Madame Bernadette SEINCE

Excusés : Monsieur Alexandre FORESTIER

Absents :

Secrétaire(s) de la séance : Huguette TOURAILLE

Approbation des modifications des statuts du SIDRE du Font Marilhou

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le SIDRE a modifié ses statuts lors de sa séance du 06 mai 2014. Cette modification répondait à la nécessité de régulariser la situation de quelques abonnés desservis par le réseau de Chamblat mais situés sur la commune de Saint Vincent de Salers. De plus, le SIDRE a mis à profit cette nécessaire modification de ses statuts pour regrouper l'ensemble des articles qui les constituent sur un document unique et pour en actualiser certains (par exemple le siège du syndicat 10 rue de la Mine à Ydes et non plus Maison du Peuple).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SIDRE.

Adhésion à l'Agence Technique Départementale 'Cantal Ingénierie'

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 13 juillet 2012 l'Agence Départementale dénommée Cantal Ingénierie et Territoire a été constituée. Elle propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Après avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas adhérer à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires" et réétudiera le dossier ultérieurement en fonction des besoins de la commune.

La poste prolongation de la convention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention avec la poste arrive à échéance le 30 septembre 2014. Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le fonctionnement de l'Agence postale.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite prolonger la convention avec La Poste, pour le maintien de l'Agence Postale.

Motion de soutien à l'action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Le conseil municipal soutient l'action de l'AMF en approuvant cette motion à l'unanimité.

Décision modificative - Budget assainissement

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de prendre une décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DEPENSES |
|------------------|--|----------|-----------|
| 213 - 000 | Constructions | | -25000.00 |
| 2315 - 000 | Installat°, matériel et outillage techni | | 25000.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative.

Décision modificative - Budget Commune

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de prendre une décision modificative suivante :

| FONCTIONNEMENT : | | RECETTES | DEPENSES |
|------------------|--|----------|----------|
| 022 | Dépenses imprévues | | 1103.00 |
| 73925 | Fonds péréquation ress. interco.,commun. | | 1778.00 |
| 7325 | Fonds péréquation ress. interco.,commun. | 2881.00 | |
| TOTAL : | | 2881.00 | 2881.00 |

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative.

Plan évacuation école

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de commander des nouveaux plans d'évacuation de l'école, suite aux travaux du réseau bois modifiant les accès et de régler la facture en imputant cette dépense en section d'investissement, au chapitre n°49 acquisition mobilier matériel.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à commander les plans d'évacuation et à payer la facture d'un montant de 435.60 € TTC.

Anciennes tables de l'école

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les tables nouvellement achetées par la municipalité ont été installées dans la classe de Monsieur Dorinet. Monsieur le Maire demande au conseil municipal ce qui doit faire des anciens bureaux des enfants.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire d'informer les familles ayant des enfants à l'école dès septembre et de vendre les tables doubles à 25 € et les tables simples à 15 €.

Acquisition d'un VPI (Vidéo projecteur interactif) pour l'école

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que lors du dernier conseil d'école Monsieur BRIANT a indiqué qu'une subvention de 1600 € du Conseil Général pourrait permettre l'acquisition d'un vidéo projecteur interactif pour l'école. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'accord pour solliciter cette subvention au Conseil Général, l'autorisation de commander le VPI pour un montant de 1927.36 € TTC et de régler la facture en imputant cette dépense en section d'investissement, au chapitre n°49 acquisition mobilier matériel.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général, à commander le VPI et à payer la facture d'un montant de 1927.36 € TTC.

Autorisation de stationnement de taxi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la Commission départementale des taxis réunie le 17 juin 2014 une autorisation de stationnement sur la commune au profit de Monsieur BLANC Christophe. La Commission a émis un avis favorable à sa demande, les arrêts nécessaires à cette autorisation ont été pris et Monsieur BLANC Christophe a donc l'autorisation de stationner sur la commune.

Facture Cabinet CROS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir reçu la facture du Cabinet CROS pour l'établissement des documents d'arpentage pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration. Monsieur le Maire demande l'autorisation de régler cette facture en imputant la dépense en section d'investissement, au budget assainissement au chapitre 21 Terrain.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à payer la facture d'un montant de 1 772.40 € TTC.

Assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte rendu de la réunion de présentation du projet assainissement du 10 juillet, où assistaient les membres de la commission d'appel d'offre et des travaux. Monsieur le Maire indique que l'appel d'offre va être lancé fin juillet et demande au conseil municipal de bien vouloir valider le projet et d'autoriser le lancement de cet appel d'offre.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'assainissement, et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre.

IMPLANTATION DE LA STATION D'EPURATION - Servitude de passage

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'implantation de la station et les diverses négociations menées avec les propriétaires des terrains. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'obtenir une servitude de passage sur la parcelle ZM 121 appartenant à Madame FREIST Pascale. Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'obtention de la servitude.

Charte Nationale de qualité des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'avoir l'assistance de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le bon déroulement des travaux d'assainissement de la Commune, et lui demande de bien vouloir valider la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité et pris connaissance de la charte nationale de qualité, demande l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et s'engage à faire appliquer la Charte Nationale de qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30.

La secrétaire,

Huguette TOURAILLE